

L'Édito

Pour faire face à l'urgence climatique, énergétiques et environnementales, le gouvernement a mis en place une stratégie nationale de planification écologique, France Nation Verte, qui se décline dans un plan d'action pour accélérer la transition écologique. Celui-ci comprend 5 enjeux environnementaux : adaptation, biodiversité, climat, ressources, santé.

*Pour atteindre ces objectifs environnementaux et prendre en compte toutes les dimensions de la vie quotidienne, le plan est axé autour de 6 thématiques : **mieux se déplacer, mieux se loger, mieux préserver et valoriser nos écosystèmes, mieux produire, mieux se nourrir, mieux consommer**, déclinées en 22 chantiers d'actions que vous pouvez consulter sur le site du ministère [sous ce lien](#).*

Afin de décliner la planification écologique au plus près des territoires, des Conférences des Parties (COP) se sont tenues à l'échelle régionale. En Bourgogne-Franche-Comté, la COP s'est ouverte le 13 décembre 2023 en présence du ministre de la transition écologique, Christophe Béchu et de la présidente de la région, Marie-Guite Dufay.

Nous avons souhaité décliner cette COP avec l'ensemble des parties prenantes à l'échelle du département. Une réunion a été organisée le 21 décembre pour lancer la collecte d'éléments de diagnostic des territoires. Le mardi 02 avril à 18h00 au salon Matet, une restitution sera proposée aux mêmes acteurs.

Je tenais à vous remercier de votre réactivité et de votre participation au diagnostic territorial de notre département.

Les services de l'État sont toujours mobilisés pour vous accompagner dans tous vos projets.

*Serge CASTEL
Délégué territorial de l'ANCT*

À LA UNE



LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Le 13 décembre 2023, alors qu'un accord venait d'être conclu à l'issue de la COP 28 à Dubaï, était lancée à Dijon, une conférence des parties (COP) pour planifier la transition écologique à l'échelle régionale.

Cette discussion stratégique vise à décliner territorialement le plan France Nation Verte élaboré par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE). A cette fin, une feuille de route régionale doit être établie à l'horizon 2030 en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Le SGPE, suivant une méthode globale, assure la coordination, le suivi et l'évaluation des politiques à visée écologique déployées dans le cadre de mesures nationales. La territorialisation est pilotée par le ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires pour assurer la cohérence avec les politiques territoriales

D'ailleurs, à l'occasion de cette COP inaugurale, Christophe Béchu a présenté en personne aux 400 participants présents les enjeux écologiques régionaux, la méthode et les étapes de cette démarche inédite. Bien que les COP soient coordonnées par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, elles sont coanimées par le Préfet de région et le Président du conseil régional.

Le SGPE centralise l'information et fournit un appui méthodologique aux préfetures et aux directions déconcentrées de l'État pour élaborer un diagnostic partagé à partir duquel mettre en œuvre, à l'échelon des bassins de vie locaux, des leviers de décarbonation, de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources.

Planification écologique territoriale : les 4 étapes d'une COP régionale



A travers la COP, les élus, les entreprises et associations participants se sont engagés à déterminer le niveau de contribution régionale aux objectifs nationaux de transition écologique et à définir un plan d'action cohérent, adapté aux enjeux locaux.

Parmi les instruments de cette politique, principalement mise en œuvre à travers les Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) et financée via le Fonds Vert, un certain nombre d'outils permettront d'opérationnaliser la démarche :

- le **panorama des leviers territoriaux**, présentant une vue synthétique des leviers par secteur ou thématique, avec des indicateurs d'impact et des cibles à atteindre ;
- le **simulateur territorial**, permettant de simuler à l'échelle de son territoire de nouveaux objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre pour 2030 à travers les différents leviers d'actions ;
- la **boussole de la transition écologique**, un outil pédagogique qui sera bientôt déployé pour améliorer l'impact environnemental des projets ;
- la **COMMunauté Écologie et Territoires (COMETE)** pour prendre connaissance et diffuser des initiatives de terrain, à la fois inspirantes et reproductibles, en faveur du développement durable des territoires.

Dans le Jura, les collectivités ont contribué à affiner le diagnostic sur le territoire régional en répondant massivement à un questionnaire exhaustif (taux de réponse de 59 % pour les communes et 100 % pour les EPCI). Une réunion départementale est prévue **début avril** pour restituer les résultats de cette enquête et amorcer une seconde phase de débat sur les objectifs régionaux et les leviers locaux d'action. Un cycle d'ateliers thématiques sera ensuite organisé dans toute la région Bourgogne-Franche-Comté. Pour plus d'information au sujet de la COP du 13 décembre 2023, vous pouvez consulter le [dossier de presse](#).

LES ACTUS

VILLAGES D'AVENIR

Le programme "Villages d'Avenir" permet, pour cette première vague de 12 à 18 mois, à 24 communes lauréates de disposer d'un accompagnement de projet personnalisé, selon le degré d'ingénierie existante au sein de leur collectivité.

Les projets variés répondent aux diverses thématiques des politiques publiques (création d'un bâtiment multiservices ayant pour volonté d'apporter des services de proximité et de la convivialité au sein de la commune rurale, réhabilitation de bâtiments afin de créer du logement, construire un réseau de chaleur, etc).

Léa Villemonteix, cheffe de projet "Villages d'Avenir", arrivée le 1^{er} février, est chargée d'assurer l'accompagnement des collectivités. Elle rencontrera les maires concernés en février et jusqu'à fin mars 2024 afin d'établir avec eux une feuille de route de leurs projets.

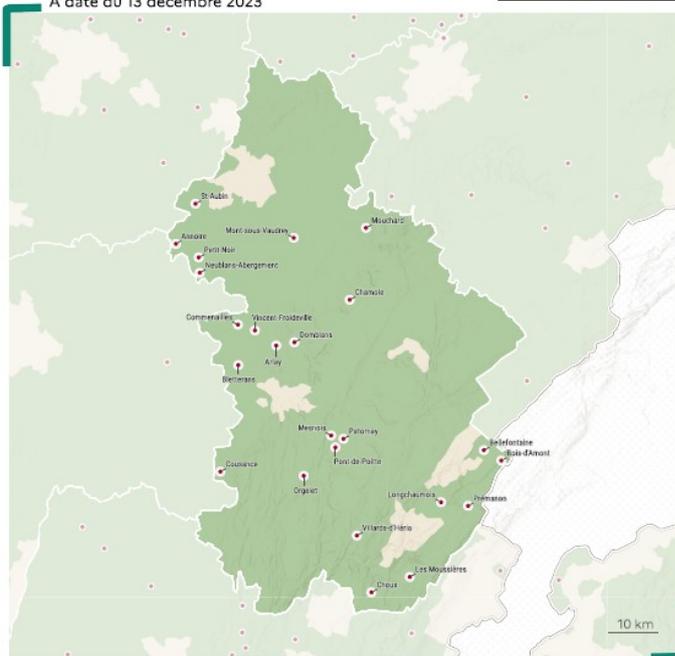
Contact : lea.villemonteix@jura.gouv.fr
- 06 76 91 65 49 - 03 84 86 81 43



Jura (39)

24 communes labellisées Villages d'avenir

À date du 13 décembre 2023



Sources : ANCT, 2023 ; IGIN, 2023 ; INSEE, 2023 ; Grille communale de densité à 7 niveaux (la classe "urbaine" contient les niveaux 1 à 4 et la classe "rurale" contient les niveaux 5 à 7) - Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

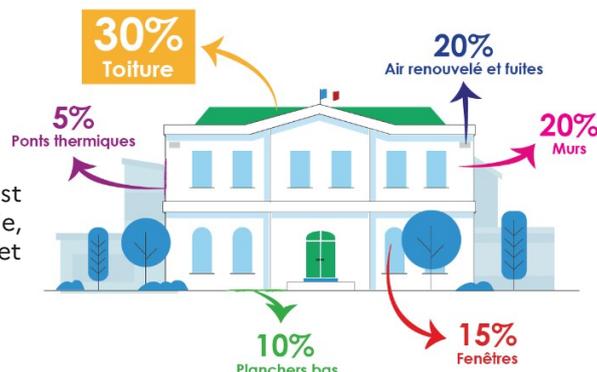
RÉDUIRE SES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le SIDEC a démarré une action massive de travaux d'isolation des combles pour une durée de 3 ans avec 3 entreprises. Les collectivités intéressées peuvent se rapprocher du SIDEC pour en bénéficier.

POURQUOI ISOLER LES COMBLES ?

La toiture étant la source principale de pertes thermiques, l'isolation des combles est parmi les actions d'efficacité énergétique les plus pertinentes à mettre en œuvre. Elle est aussi l'une des plus rentables.

Une action à cobénéfices : en isolant les combles lorsque c'est possible, les collectivités réduisent leurs consommations d'énergie, leurs dépenses ainsi que leurs émissions de gaz à effet de serre et améliorent également le confort des occupants.



UNE ACTION CLÉS EN MAIN PROPOSÉE PAR LE SIDEC

Pour ce type de travaux, le gain énergétique dépend directement de la qualité de la mise en œuvre des isolants. Le SIDEC a mis en place un marché global pour ces travaux et propose aux collectivités d'en bénéficier, selon le montage contractuel suivant :

- La collectivité finance les travaux et bénéficie des gains sur ses factures de chauffage ;
- Le SIDEC intervient en tant que maître d'ouvrage délégué et se rémunère en valorisant les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) générés par les travaux ;
- Le SIDEC commande, contrôle, et réceptionne les travaux réalisés par l'entreprise : il vérifie la bonne qualité de mise en œuvre avec ses outils (caméra thermique, ...).

UN INTÉRÊT RÉEL DES COLLECTIVITÉS

En 1 an, 28 bâtiments ont bénéficié de ces travaux dans 16 communes et 1 SIVOS (123 000€ HT de travaux réalisés). 86 bâtiments supplémentaires sur 48 communes ont fait l'objet d'un chiffrage et sont dans l'attente de validation.

Le prix de l'énergie étant toujours élevé, cette opération rapidement déployable peut être mise en œuvre avant la prochaine saison de chauffe.

LE CAUE ACCOMPAGNE LES ÉLUS DE CERNANS POUR LA RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE FRUITIÈRE



« La commune de Cernans a l'opportunité d'acquérir l'ancienne fromagerie du village. Les intérêts de ce projet sont multiples : redonner de la vie au cœur de notre petit village, répondre à la demande locale en offrant plusieurs petits logements confortables pour nos seniors et en même temps permettre l'accueil de nouvelles familles avec enfants. Il est aussi envisagé la réouverture du restaurant dans les anciennes caves à fromages. Pour cela, les élus avaient besoin d'un conseil extérieur de proximité pour étudier divers scénarios d'aménagements du bâtiment sans négliger les contraintes cadastrales, architecturales et conceptuelles de l'existant. La restitution précise de M. Draussin du CAUE faite de bon sens et tenant compte des données existentielles a été très appréciée par le conseil municipal. Maintenant, l'étude économique va nous permettre d'étudier finement la faisabilité ou non du projet. »

Denis Morel, Maire de Cernans

L'accompagnement du CAUE a été construit comme un outil d'aide à la décision permettant au Conseil Municipal de se positionner sur le rachat – ou non - de l'ancienne fruitière du village. Il consiste à présenter à la collectivité des éléments d'analyse architecturale et fonctionnelle du bâtiment, des hypothèses d'aménagement incluant les abords (espaces publics et privés) tenant compte des souhaits des élus, ainsi que de l'estimation budgétaire des travaux, et enfin la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre (architectes) qui sera retenue pour concrétiser le projet. La commune bénéficie également d'un suivi attentif du pôle Requalification et Habitat de la C/C Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.



Crédit photo : CAUE du Jura



Principes d'aménagement des abords - Ech. : 1/500

Crédit photo : CAUE du Jura

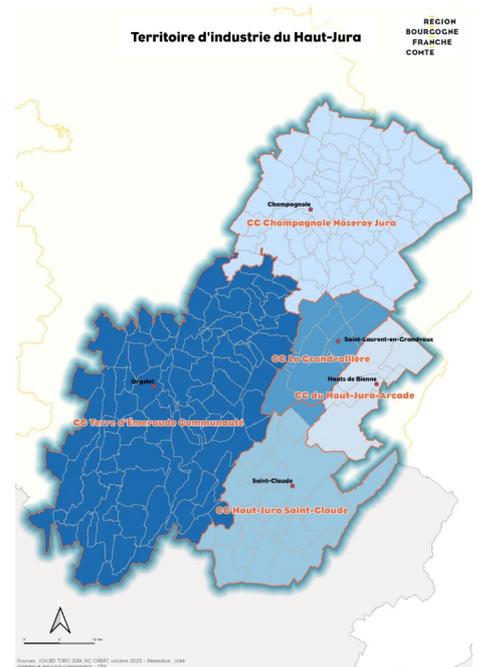
LE PROGRAMME TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Lancé en novembre 2018 le programme national « Territoires d'industrie » est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires. Le Haut-Jura a été labélisé « Territoire d'Industrie » en 2018 et a bénéficié d'aides financières directes aux entreprises (5.6 millions d'euros pour le Haut-Jura) ainsi que de différentes mesures d'accompagnement et de soutien aidant au maintien et à la création d'activité.

Pour la phase 2 du programme « Territoire d'Industrie » 2023/2027, le Haut-Jura a recandidaté en novembre 2023 en étoffant son périmètre avec 5 EPCI : Haut-Jura Saint-Claude, Haut-Jura ARCADE, La Grandvallièrre, Champagnole-Nozeroy et Terre d'Émeraude Communauté. Cette nouvelle phase du programme s'inscrit dans une ambition nationale d'une industrie souveraine et décarbonée passant par les territoires : 183 « Territoires d'Industrie » ont ainsi été labélisés pour participer à cette reconquête industrielle durable.

Les services de l'État, de l'ANCT, la Région Bourgogne-Franche-Comté, les industriels et les acteurs du développement économique local (EPCI, chambres consulaires, Agence Économique Régionale, France Travail, acteurs de la formation, syndicats professionnels, associations etc.) ont travaillé ensemble à l'élaboration d'une nouvelle feuille de route pour la période 2023/2027 précisant les actions collectives à mettre en place sur le territoire en faveur de sa réindustrialisation.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Coline Lenfant, cheffe de projet Territoire d'Industrie Haut-Jura : coline.lenfant@bourgognefranche.comte.fr



POUR ALLER PLUS LOIN

PROCÉDURE MARCHÉS PUBLICS

Pour un projet d'urbanisme, d'architecture ou d'espaces publics, le choix d'un maître d'œuvre ou d'une équipe de maîtrise d'œuvre de qualité dépend étroitement du type de procédure de marchés publics à mettre en place. Ce tableau, réalisé selon les préconisations de la MIQCP2, guide et oriente les maîtres d'ouvrage sur les différentes procédures possibles selon le code des marchés publics. Vous pouvez télécharger le tableau sous [ce lien](#).



par Lydie Chamblas, Architecte Conseil de l'État auprès de la DDT du Jura

MIQCP : Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques

ÉCOLE DE DEMAIN

Réalisé par le Cerema, ce dossier présente un panorama sur l'évolution des pratiques et des usages à l'intérieur des bâtiments scolaires et dans leur environnement.

École de demain -
Rénover ou
construire
autrement
[lien](#)



GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Ce guide des bonnes pratiques à l'intention des consommateurs professionnels pour leurs achats d'électricité et de gaz, réalisé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) donne des repères aux acteurs pour les aider dans leurs futurs achats d'énergie. Télécharger sous [ce lien](#).

